

MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 - 18H00
Hôtel communautaire LESNEVEN

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE -

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 40
Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 33
Quorum atteint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre le 13 novembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire à Lesneven sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le 7 novembre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires titulaires :

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	Louis BEAUGENDRE
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo		X	Christian COLLIOU
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges		X	Cécile GALLIOU
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette		X	Michel LE GALL
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		Pascal KERBOUL – Arrivée point 3
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Aurélie MARTIN
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		Arrivée au point 3
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine		X	Pascal GOULAOUIC
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre		X	
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Sandra ROUDAUT

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Liste des délibérations examinées en séance du 13/11/2024

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
Institutions et vie politique		
Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2024	102	Approuvé à l'unanimité
Communication des décisions de bureau communautaire	103	Information réglementaire
Rapport d'activité		
Présentation du rapport d'activité 2023 du SDEF	104	Information réglementaire
Présentation du rapport d'activité 2023 de la SEMBREIZH	105	Information réglementaire
Finances		
Demandes de subventions	106	Approuvé à l'unanimité (33 votants) sauf Club entreprises CELIA (29 votants) <i>N'ont pas pris part au vote, sont sortis de la salle : Pierre ABAUTRET, Pascal GOULAOUIC (+ pouvoir de Sandrine ABGRALL), et Pascal KERBOUL</i>
Attribution d'un fonds de concours – Commune de PLOUDANIEL	107	Approuvé à l'unanimité
Décision modificative n° 1 – Budget EAU 2024	108	Approuvé à l'unanimité
Assujettissement à la TVA du bâtiment « atelier eau et assainissement »	109	Approuvé à l'unanimité
Enfance-Jeunesse		
Animation du Pass' Loisirs	110	Approuvé à l'unanimité
Renouvellement du dispositif « chéquier jeunes » et de la convention partenariale	111	Approuvé à l'unanimité
Renouvellement de la convention activités nautiques et découverte de l'estran	112	Approuvé à l'unanimité (30 votants) <i>N'a pas pris part au vote, est sorti de la salle : Pascal GOULAOUIC (+ procuration de Sandrine ABGRALL) Yves ILIOU concerné par le vote, ayant donné une procuration à Louis BEAUGENDRE ; la procuration ne sera pas utilisée pour cette décision.</i>
Fonctionnement des assemblées		
Désignation d'un nouveau représentant: CAO maintenance et travaux de câblage fibre optique sur les réseaux de télécommunications électroniques	113	Approuvé à l'unanimité

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont affichées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.

Art. L.2121-25: Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Le 18/11/2024

La Présidente,
Claudie BALCON


